

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	16 (1908)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Nouvelles de l'activité des sociétés

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

consultation. Les Samaritaines sont d'abord aides-infirmières puis deviennent infirmières. Elles doivent venir pendant huit à quinze jours consécutivement; de cette façon elles peuvent suivre les cas qui tous, inutile de le dire, fournissent au professeur l'occasion d'utiles enseignements, d'autant plus précieux que la pratique vient illustrer la théorie.

Les cas graves sont évidemment — j'allais dire « malheureusement » — peu nombreux dans un service de ce genre et l'on ne sort guère des coupures, plaies contuses, foulures, abcès, panaris, ulcères variqueux, etc.... Les fractures sont déjà une aubaine rare; mais il ne faut pas trop demander.

Le dispensaire n'est pas qu'un mode d'enseignement, il est encore bienfaisant

pour une foule de malheureux, car depuis sa fondation en 1894, soit pendant une période de 14 années, le dispensaire des Samaritains de Genève a soigné plus de 3000 blessés indigents, ce qui ne nécessita pas moins de 22,000 consultations et interventions gratuites.

Certes, un rouage semblable ne fonctionne pas sans occasionner de grosses dépenses, mais les ressources qui se trouvent à Genève, à grand peine il est vrai, peuvent exister dans d'autres cantons, et il n'est pas dit que lorsque la Direction de la Croix-Rouge aura constaté les résultats obtenus par les dispensaires, elle ne les subventionnera pas au même titre que les cours, les exercices en campagne et.... les écoles de gardes-malades.

A. Meroz, Genève.

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Poste de secours de la Croix-Rouge genevoise au Salève.** La section genevoise de la Croix-Rouge suisse (Messieurs) informe le public, et spécialement les amateurs de sport montagnard, qu'elle a préparé trois postes de secours sur le Salève; soit: à Monnetier, chez M. Viddone, propriétaire de l'Hôtel des Alpes, un brancard pliant, des attelles en bois et en métal malléable, des gouttières pour fractures de jambes et de bras, des bandes de gaze et de la ouate, etc.

A la Croix sur Monnetier, ainsi qu'à l'auberge de la Croisette des boîtes avec objets de pansements: bandes, gaze hydrophile, etc.

Ces objets étant la propriété de la section des Messieurs de la Croix-Rouge et coûtant fort cher devront être ménagés autant que possible, afin de pouvoir durer quelques années. Les personnes qui pourraient être appelées à s'en servir, devront indiquer dans un carnet déposé à cet effet, le nom de la personne se-

courue, le lieu et la date de l'accident, puis signer lisiblement en indiquant leur adresse.

**Genève, Société des samaritains.** 125 élèves samaritains et samaritaines suivent actuellement le cours que la Société des samaritains de Genève organise chaque hiver à l'aula de l'Ecole d'Horlogerie. Quatre médecins, membres du Conseil médical de la Société, se sont répartis cet enseignement. M. le Dr L. Weber vient de terminer une série de six séances sur l'anatomie et la physiologie et malgré l'aridité du sujet a su captiver d'une façon toute particulière son auditoire. Actuellement M. le Dr R. Dunant développe avec sa compétence habituelle le chapitre très important des soins à donner aux blessés en cas d'urgence. M. le Dr Machard complétera cet enseignement théorique par la démonstration pratique des bandages et appareils, et le cours se terminera par quelques séances sur l'hygiène des malades que M. le Dr Thomas a bien voulu promettre.